



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/566

Approbation de la prolongation de la durée de validité des cartes d'abonnement dans les musées et à la bibliothèque municipale de Lyon suite aux fermetures des établissements concernés par des décisions réglementaires ou gouvernementales.

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 28 JANVIER 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 9 FEVRIER 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/566 - APPROBATION DE LA PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DES CARTES D'ABONNEMENT DANS LES MUSEES ET A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON SUITE AUX FERMETURES DES ETABLISSEMENTS CONCERNES PAR DES DECISIONS REGLEMENTAIRES OU GOUVERNEMENTALES. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon propose, depuis 2015, trois dispositifs d'abonnement pour les musées et les bibliothèques, les cartes Bibliothèque, Musées et Culture, destinées à faciliter l'entrée des visiteurs dans les établissements culturels de Lyon.

La carte Bibliothèque (abonnement Biblio) permet l'accès à l'ensemble des services, notamment celui du prêt, proposés par le réseau de la Bibliothèque municipale de Lyon, pour 18 € au tarif plein, 10 € pour les 18-25 ans pour 12 mois (l'abonnement existe également en version 4 mois, au prix de 9 € et 5 €).

La carte Musées permet l'accès aux six musées municipaux pour 25 € au tarif plein et 7 € pour les jeunes de 18 à 25 ans inclus, pendant 12 mois.

Pour ce qui concerne la carte Culture, elle ouvre, pour un tarif unique également, l'accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires des six musées de la Ville de Lyon et à la bibliothèque municipale, pendant un an, date à date. Elle s'acquiert au tarif de 38 €. Le tarif Jeune (18-25 ans inclus) est à 15 €. L'abonnement à la carte Culture intègre également des offres dans près d'une trentaine de lieux culturels dans la ville, salles de spectacle vivant, musées, cinéma, festivals. Les structures culturelles peuvent, en outre, faire bénéficier les abonnés à la Carte Culture d'offres de « dernière minute » qui leur sont relayées par mail. Cette carte Culture existe en version « junior » pour les moins de 18 € pour lesquels elle est gratuite.

Pour ces trois cartes, Bibliothèque, Musées et Culture, les exonérations s'appliquent aux publics bénéficiaires de minima sociaux, aux personnes non imposables, aux personnes en situation de chômage et aux personnes en situation de handicap.

Ces offres d'abonnements, dont les ventes ont atteint en 2019, plus de 100 000 exemplaires, ont permis une véritable circulation des publics entre les établissements culturels du territoire.

Pendant le confinement de l'automne 2020 qui s'est accompagné de la fermeture des établissements culturels, les abonnés n'ont pas pu accéder aux bibliothèques, du 30 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2020, ni aux musées, du 30 octobre 2020 et jusqu'à une date non précisée. Aussi, sur le modèle de ce qui avait été validé lors du premier confinement de la crise sanitaire, il est envisagé de prolonger la durée de validité des abonnements pour les musées et les bibliothèques de Lyon (cartes Bibliothèques, cartes Musées) souscrits à compter du 30 juillet 2019 du nombre de jours pendant lesquels chaque établissement culturel a fait l'objet d'une fermeture réglementaire et

gouvernementale. Concernant les cartes culture (dont cartes culture junior), la durée de validité des abonnements est prolongée du nombre de jours pendant lesquels les musées ont fait l'objet d'une fermeture réglementaire et gouvernementale.

D'autres décisions similaires de fermeture pouvant se reproduire dans les mois ou années qui viennent, il est proposé que les abonnements à la bibliothèque municipale et aux musées municipaux de Lyon (cartes bibliothèque, cartes Culture, cartes Musées) soient prolongés de la durée de fermeture des établissements culturels dès lors qu'elle est dictée par une décision gouvernementale ou réglementaire.

Oui l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville  
- Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur Espace élus :

**a) Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, 7<sup>ème</sup> paragraphe :**

- lire :

« Pendant le confinement de l'automne 2020 qui s'est accompagné de la fermeture des établissements culturels, les abonnés n'ont pas pu accéder aux bibliothèques, du 30 octobre au 1er décembre 2020, **ni aux musées, depuis le 30 octobre 2020 et jusqu'à une date non encore précisée.** Aussi, sur le modèle de ce qui avait été validé lors du premier confinement de la crise sanitaire, **il est envisagé de prolonger la durée de validité des abonnements pour les musées et les bibliothèques de Lyon (cartes Bibliothèques, cartes Musées) souscrits à compter du 30 juillet 2019 du nombre de jours pendant lesquels chaque établissement culturel a fait l'objet d'une fermeture réglementaire et gouvernementale. Concernant les cartes culture (dont cartes culture junior), la durée de validité des abonnements est prolongée du nombre de jours pendant lesquels les musées ont fait l'objet d'une fermeture réglementaire et gouvernementale.** »

- au lieu de :

« Pendant le confinement de l'automne 2020 qui s'est accompagné de la fermeture des établissements culturels, les abonnés n'ont pas pu accéder aux bibliothèques, du 30 octobre au 1er décembre 2020, **ni aux musées, du 30 octobre au 7 janvier 2021.** Aussi, sur le modèle de ce qui avait été validé lors du premier confinement de la crise sanitaire, **il semble pertinent de prolonger la validité des abonnements de la durée de fermeture des établissements culturels.** »

**b) Dans LE DELIBERE :**

- lire :

« **2. La durée de validité des abonnements pour les musées et les bibliothèques de Lyon (cartes Musées, cartes Bibliothèque) souscrits à**

**compter du 30 juillet 2019 est prolongée du nombre de jours pendant lesquels chaque établissement culturel a fait l'objet d'une fermeture réglementaire et gouvernementale. Concernant les cartes culture (dont cartes culture junior), la durée de validité des abonnements est prolongée du nombre de jours pendant lesquels les musées ont fait l'objet d'une fermeture réglementaire et gouvernementale. »**

- au lieu de :

« 2. Cette disposition est valable pour les abonnements à la bibliothèque municipale pour la période de fermeture du 30 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2020 et pour les cartes Culture et Musées pour la période allant du 30 octobre au 7 janvier 2021. »

### **DELIBERE**

- 1- La validité des abonnements à la bibliothèque municipale et aux musées municipaux de Lyon est prolongée de la durée de fermeture des établissements culturels cités dès lors que cette fermeture est la conséquence d'une décision réglementaire ou gouvernementale.
- 2- La durée de validité des abonnements pour les musées et les bibliothèques de Lyon (cartes Musées, cartes Bibliothèque) souscrits à compter du 30 juillet 2019 est prolongée du nombre de jours pendant lesquels chaque établissement culturel a fait l'objet d'une fermeture réglementaire et gouvernementale. Concernant les cartes culture (dont cartes culture junior), la durée de validité des abonnements est prolongée du nombre de jours pendant lesquels les musées ont fait l'objet d'une fermeture réglementaire et gouvernementale.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET